

# AMBIONET

AMBIONET est un désinfectant concentré hydrosoluble à **usage professionnel** :

Bactéricide (normes En1276 et En1656)

Fongicide (normes En1650 et En1657)

Virucide (normes NFT72180)

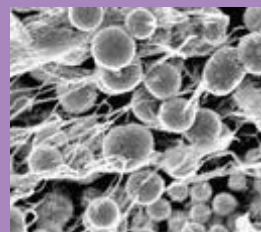
## DOSAGE ET MODE D'EMPLOI

Les usages homologués et les dosages sont répertoriés dans le tableau ci-dessous :

<b>Usages Bactéricides</b>	<b>Doses d'emploi</b>	<b>Conditions d'application / 6 temps de contact</b>
Logements d'animaux domestiques Matériel d'élevage Matériel de transport des animaux domestiques Locaux de préparation de nourriture pour animaux domestiques	1,75 ml/m <sup>3</sup>	Désinfection des surfaces par thermonébulisation. 6 = 6 heures à 20°C
Matériel de transport de nourriture des animaux domestiques	0,25%	Application par trempage 6 = 5 minutes à 20°C
	1,75 ml/m <sup>3</sup>	Désinfection des surfaces par thermonébulisation. 6 = 6 heures à 20°C
Locaux de stockage (POV) Locaux de stockage (POA)	1,75 ml/m <sup>3</sup>	Désinfection des surfaces par thermonébulisation. 6 = 6 heures à 20°C
Matériel de stockage (POV) Matériel de transport (POV) Matériel de transport (POA)	0,25%	Application par trempage 6 = 5 minutes à 20°C
	1,75 ml/m <sup>3</sup>	Désinfection des surfaces par thermonébulisation. 6 = 6 heures à 20°C
<b>Usages fongicide</b>	<b>Doses d'emploi</b>	<b>Conditions d'application / 6</b>
Matériel de transport des animaux domestiques Matériel de stockage (POV) Matériel de transport (POV) Matériel de transport (POA)	1%	Application par trempage 6 = 15 minutes à 20°C

En fonction des conditions locales et du plan d'hygiène, AMBIONET s'applique sur des surfaces nettoyées, à température ambiante, par trempage ou thermonébulisation (procédé MOTAN SWINFOG SN50)

Rincer ensuite abondamment à l'eau potable les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et le matériel d'application. Les traitements sont à effectuer hors présence du personnel. Réoccupation des locaux après rinçage et aération (au moins 4H).



Produit biocide : TP3-4

AMM: 9800133

Contient

17,5 %g/l de

Glutaraldéhyde

5% de Chlorure de didécyl

diméthyl ammonium

4% de Chlorure d'alkyl

diméthyl benzyl

ammonium

Type :

Concentré hydrosoluble (EC)

Durée de conservation :

2 ans

Conditionnements

Bidon de 21kg

Bidon de 5kg (carton de 4)



ZA de Kerampaou  
29140 MELGVEN

Tel. 02 98 59 57 57

Fax. 02.98 59 55 47

[larc@wanadoo.fr](mailto:larc@wanadoo.fr)

BR00011

# AMBIONET

## AUTRES USAGES

L'usage en serriculture est conforme au règlement européen (texte intégral sur [http:// ec.europa.eu/food/plant/protection/evaluation/borderline\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/food/plant/protection/evaluation/borderline_fr.htm))

Lorsque les produits sont utilisés à des fins d'hygiène générale (et ne sont donc normalement pas appliqués directement dans le but de protéger les végétaux et les produits végétaux) ou lorsque le type de produit qui sera entreposé après le traitement n'est pas connu avec précision, il est convenu de considérer ces produits comme des biocides.

exemple cité conformément aux distinctions et considéré comme des biocides :

1. Produits de désinfection à utiliser dans les serres (y compris sur les structures et les éléments tels que les fenêtres, le matériel, les tables, les couteaux, etc.), mais qui ne sont pas appliqués directement sur les végétaux.

## PRECAUTIONS

Danger

Mentions de danger (Phrases H) :

H290 - Peut être corrosif pour les métaux

H302+H332 - Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (Phrases P):

P234 - Conserver uniquement dans le récipient d'origine

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage

P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir

P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer



GHS08



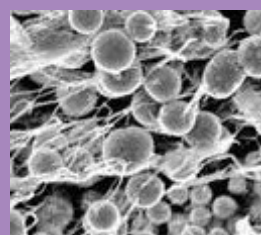
GHS09



GHS05



GHS07



[Produit biocide : TP3-4](#)

[AMM: 9800133](#)

[Contient](#)

17,5 %g/l de

Glutaraldéhyde

5% de Chlorure de didécyl

diméthyl ammonium

4% de Chlorure d'alkyl

diméthyl benzyl

ammonium

[Type :](#)

Concentré hydrosoluble (EC)

[Durée de conservation :](#)

2 ans

[Conditionnements](#)

Bidon de 21kg

Bidon de 5kg (carton de 4)



# LARC

ZA de Kerampaou  
29140 MELGVEN

Tel. 02 98 59 57 57

Fax. 02.98 59 55 47

[larc@wanadoo.fr](mailto:larc@wanadoo.fr)

BR00011

